



## Invalidation de permis de conduire

Par **pradal sophie**, le **17/01/2018** à **11:14**

Bonjour,

Je viens de recevoir le recommandé 48SI que j'ai signé ne sachant pas e que c'était .  
du coup je me retrouve sans droit de conduire ce qui m'est impossible professionnellement  
(aide à la personne, les marchés)

J'aurais pu faire un stage afin de récupérer mes points or le soucis c'est que je n'ai pas reçu  
les lettres 48m pour m'indiquer le nombre de points qu'il me restait.

Je voudrais savoir quels sont les recours possibles en urgences?

Par **youris**, le **17/01/2018** à **13:05**

bonjour,

il existe également les voitures sans permis.

je suis surpris que vous n'avez reçu aucun courrier concernant les retraits de vos 12 points ce  
qui signifie que vous n'avez payé aucune amende en lien avec ces retraits de points.

salutations

Par **martin14**, le **17/01/2018** à **13:28**

Bjr,

Les recours sont mentionnés au verso ...de la 48SI

Ceci étant, vous n'avez aucune chance si votre seule contestation porte sur le fait que vous  
n'avez pas reçu les lettres 48m ...

Les lettres 48m sont sans importance ...